



SNUipp-FSU
Section du Cantal



Aurillac, le 29 juin 2018

A Madame la Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale du Cantal,

OBJET : alerte sociale

Madame l'Inspectrice,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, nous avons l'honneur de vous informer que le SNUipp-FSU du Cantal, le SE-UNSA du Cantal, la CGT Educ'action du Cantal déposent pour les personnels du premier degré une alerte sociale du 29 juin au 6 juillet 2018 qui portera sur les promotions Hors-classe, et plus précisément sur les sujets suivants :

- **non-tenu d'un groupe de travail préalable à la CAPD, permettant de vérifier la correspondance des notes et des avis ;**
- **non-respect de la parité hommes - femmes dans les promus ;**
- **refus de prise en compte de la carrière complète des anciens instituteurs ;**
- **refus d'actualisation de l'appréciation selon les retards d'inspection ;**
- **refus de prise en compte de l'AGS dans le barème.**

Nous vous remercions par avance de nous informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation intersyndicale pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

De même conformément à l'article 3- II - « 4° » de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai dans lequel vous nous fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation.

Veuillez agréer, Madame l'Inspectrice, nos respectueuses salutations.

Les Co-Secrétaires Départementaux du SNUipp-FSU 15
Emeric BURNOUF et Stéphanie LAVERGNE

La secrétaire départementale du SE-UNSA 15
Joëlle SALARNIER

Le Secrétaire Départemental de la CGT EducAction 15
Franck LACRAMPE

Pour le Secrétariat de SUD Education 15
Elizabeth LOOSFELT